

Vendredi 22 février 1963.

Rapport sur la gestion et compte annuel
de la banque nationale suisse pour 1962.

Département des finances et des douanes. Proposition du 20 février 1963 (annexe).

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

- 1) D'approuver le rapport sur la gestion et le compte annuel de la Banque nationale suisse pour 1962;
- 2) De verser aux cantons l'indemnité qui leur revient en vertu de l'art. 27, 3e alinéa, de la loi sur la banque nationale, après approbation de la répartition du bénéfice par l'assemblée générale des actionnaires.

Extrait du procès-verbal au département des finances et des douanes, pour exécution, au président du conseil de banque de la Banque nationale suisse, M. Brenno Galli, Lugano, et à la Banque nationale suisse à Zurich et Berne, pour leur information.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,



Berne, le 20 février 1963

Distribué

Au Conseil fédéral

la Presse

Rapport sur la gestion et compte annuel
de la banque nationale suisse pour 1962

Le Conseil de banque de la banque nationale suisse nous informe qu'il a approuvé, dans sa séance du 15 février, le projet de rapport sur la gestion de cet institut. Selon les art. 25, 3e alinéa, et 63, chiffre 2, lettre i, de la loi sur la banque nationale, le rapport de gestion et le compte annuel doivent être soumis à votre approbation avant d'être présentés à l'assemblée générale des actionnaires. Un exemplaire imprimé du projet a été soumis à chaque membre du Conseil fédéral. Le rapport de revision est joint à la présente proposition.

Le rapport de la banque nationale relève notamment ce qui suit.

1. La consolidation souhaitée sur le plan monétaire international ne s'est pas encore produite mais la coopération qui s'était manifestée en 1961 déjà s'est encore renforcée.

Lorsqu'au début de l'été la dévaluation de fait du dollar canadien, qui affecta également le crédit de la monnaie américaine, et la chute brutale des cours boursiers causèrent un danger de conversion en or d'importants montants de dollars, des accords de "swap" furent conclus entre la Banque nationale suisse, la Banque des Règlements internationaux et la Banque de réserve fédérale de New-York.

Un pas important dans la collaboration internationale des banques centrales a été l'émission d'obligations d'Etat américaines libellées en monnaies étrangères d'une durée de plus

- 2 -

de trois mois. Ce nouveau moyen contribue au renforcement du dollar; il offre la possibilité aux banques d'émission de renvoyer des fonds dans leur pays d'origine si les mouvements de capitaux atteignent une certaine ampleur et permet, le cas échéant, de consolider les opérations "swap". De telles obligations d'Etat ont été d'abord établies en monnaie suisse, puis aussi en monnaie italienne.

L'accord relatif à l'ouverture de crédits complémentaires, d'un montant global de 6 milliards de dollars, en faveur du Fonds monétaire international, conclu à la fin de l'année 1961 par dix Etats membres du Fonds, a été ratifié. La question de l'octroi, par la Suisse d'une aide du même genre a fait l'objet, l'automne dernier, de pourparlers au cours desquels la Suisse s'est déclarée disposée, en principe, à prêter son concours.

Le service des paiements entre les Etats signataires de l'Accord monétaire européen s'est déroulé sans heurts, comme au cours des années précédentes.

2. L'économie suisse a connu, en 1962 encore, une haute conjoncture dont les investissements, les exportations et la consommation sont restés les principaux soutiens. Le fait que la formation interne de capital n'a pas suivi le rythme des investissements et que le nombre des travailleurs étrangers s'est de nouveau accru a montré toujours plus clairement que notre économie était sollicitée bien au-delà de ses limites naturelles. Cependant que toute l'économie était invitée à participer à la lutte contre la surexpansion conjoncturelle en évitant d'imposer une surcharge aux forces productrices nationales, la banque d'émission a continué de mettre sa politique monétaire et sa politique de crédit au service de cette cause, d'autant plus que la surchauffe affectait principalement la valeur de la monnaie. Comme les deux années précédentes, la banque nationale s'est efforcée de contrecarrer l'accroissement du volume de l'argent, afin d'exclure autant que possible des impulsions supplémentaires d'origine monétaire.

- 3 -

Le Gentlemen's Agreement destiné à enrayer l'afflux de fonds étrangers et à réduire le montant de tels avoirs, en vigueur depuis le mois d'août 1960, a été prorogé de six mois, soit jusqu'au 17 février 1963. En outre, les dispositions prises pour neutraliser les fonds qui, venus de l'étranger, s'étaient déversés dans les grandes banques, au mois de mars 1961, ont été maintenues. Les rescriptions de stérilisation que les banques détiennent depuis le mois d'octobre 1960 ont été renouvelées aux échéances. Enfin, pour freiner les investissements alimentés par le crédit bancaire, la banque nationale a conclu avec les banques dont le total du bilan atteint 10 millions de francs au moins une convention sur la limitation des crédits. Dès l'entrée en vigueur de cette convention, le 12 avril 1962, l'accroissement total des crédits est demeuré au dessous des limites fixées. C'est dans le domaine du crédit à la construction que le ralentissement a été le plus marqué.

En comparaison des entrées de devises, l'accroissement des liquidités du marché a pu être limité grâce aux mesures précitées. L'afflux de capitaux de provenance de l'étranger a toutefois empêché, en 1962 encore, que le déficit de la balance des revenus ne se traduise par une sortie de fonds et par un resserrement du marché financier. Ainsi, l'élément monétaire n'a pas pu jouer son rôle de correctif naturel de la surexpansion économique. Cependant, l'énorme accroissement des besoins d'investissement n'a pas été sans influencer l'évolution du marché financier.

La politique suivie sur le marché de l'argent et des capitaux a continué d'être dictée avant tout par la situation générale de la balance suisse des paiements. Etant donné l'importance des investissements suisses à l'étranger et les excédents constants de la balance des mouvements de capitaux, qui masquaient le déficit de la balance des paiements courants, une hausse accentuée des taux d'intérêt aurait nécessairement renforcé l'afflux des fonds en provenance de l'étranger et, par là, les pressions inflationnistes; de surcroît, une telle hausse

- 4 -

aurait rendu difficile, voire impossible, l'exportation des capitaux excédentaires, qui étaient souhaitable du point de vue de la politique de conjoncture.

Pour ces motifs, la banque nationale s'est abstenue de toute mesure propre à favoriser la tendance à la hausse des taux d'intérêt.

3. Le marché des émissions a connu une très vive activité. Alors que sa mise à contribution par des émissions d'emprunts suisses n'a dépassé que d'un dixième environ le chiffre de l'année précédente, les émissions d'actions suisses ont absorbé près de deux fois plus de fonds. Le marché des emprunts étrangers émis sur le marché suisse a été en revanche sensiblement plus faible que l'année précédente.

Les capitaux enlevés au marché par des émissions suisses d'emprunts et d'actions se sont chiffrés à 1'786 millions de francs, contre 1'396 millions l'année précédente. La mise à contribution nette du marché par les émissions suisses a été de 1'539 millions de francs, soit 203 millions de plus qu'en 1961. Pour les émissions d'emprunts étrangers, une somme de 655 millions de francs a été prélevée sur le marché, contre 960 millions en 1961.

Au total, les émissions suisses et étrangères offertes en souscription publique ont retiré du marché une somme nette de 1'979 millions de francs, contre 2'196 millions en 1961.

Les demandes d'autorisation pour des crédits bancaires à l'étranger, qui doivent être présentées à la banque nationale en vertu de l'art. 8 de la loi sur les banques, ont été moins nombreuses qu'en 1961. Le total des crédits approuvés par la banque nationale s'est monté à 211 millions de francs, contre 414 millions en 1961.

Le marché de l'argent et des capitaux a également été influencé par l'activité des "fonds de placements suisses" et notamment par celle, très vive, des fonds immobiliers.

Alors que la fortune des fonds immobiliers s'est élevée de 1'650 à 2'071 millions de francs de décembre 1961 à septembre 1962, celle des fonds de valeurs mobilières a diminué, dans le même temps, de 3'541 à 3'074 millions de francs, sous l'effet de la chute des cours des actions. Certains fonds ont dû reprendre une quantité appréciable de leurs propres certificats. Dans ces conditions, les exportations de capitaux des fonds de placement suisses ont nettement décliné. Leur montant, qui avait été de 210 millions de francs en chiffre rond pour la période allant de janvier à septembre 1961, s'est inscrit à 105 millions de francs pour la période correspondante de 1962.

4. Les réserves monétaires ont notablement varié au cours de l'exercice, notamment en raison du découvert croissant de la balance des paiements, de la crise du dollar canadien, ainsi que de la chute des cours des actions dans les bourses américaines et de l'affaire de Cuba, qui provoquèrent d'importants transferts de fonds vers notre pays. Les avoirs en or et en devises, qui étaient de 11'920 millions de francs à fin 1961, se sont accrues de 491 millions (1961: 882 millions) et atteignent ainsi 12'411 millions à fin 1962. La couverture-or des billets en circulation se montait à 136 %.

Les besoins d'argent de l'économie et des pouvoirs publics ayant progressé en raison de l'expansion de la conjoncture, la demande de crédits bancaires a été très soutenue, mais elle a pu être satisfaite sans recours notable à la banque d'émission. A la fin de l'exercice, les crédits octroyés par la banque nationale s'élevaient à 195 millions de francs et dépassaient de 59 millions le chiffre atteint l'année précédente.

Les avoirs à vue de l'économie à la banque nationale se chiffraient à 2'294 millions de francs ce qui fait une augmentation de 298 millions par rapport au début de l'année.

- 6 -

Au 31 décembre 1962, la circulation fiduciaire était de 8'506 millions de francs et excédait de 850 millions, ou de 11,1 %, le chiffre noté douze mois auparavant. En 1961, l'accroissement avait été de 11,9 %.

5. La somme du bilan de la banque nationale a atteint 12'995 millions de francs. Par rapport à l'année précédente, elle présente une augmentation de 788 millions (1961: 1'941 millions). Le rendement brut a augmenté de 30,8 à 32,2 millions. Après le prélèvement en faveur du fonds de réserve, le dividende usuel peut être versé aux actionnaires. De même que l'année précédente, le bénéfice net a été arrêté à 6,84 millions de francs. Il est proposé de le répartir comme suit:

millions de francs

Attribution au fonds de réserves	1,0
Païement d'un dividende de 6 %	1,5
Remise du solde de	4,34

à la Confédération en vue du versement aux cantons de l'indemnité de 80 centimes par tête de population.

Depuis de nombreuses années, des réserves latentes sont alimentées de manière à réduire le bénéfice net au montant à attribuer au fonds de réserve légal, au paiement du dividende et au versement de l'indemnité aux cantons, conformément à l'art. 27 de la loi sur la banque nationale. Cette politique, approuvée par le Conseil fédéral, permet à la banque d'adapter sa situation aux besoins sans avoir à augmenter son capital social.

Nous sommes d'avis que le moment n'est pas encore venu d'engager notre banque d'émission à modifier sa manière de procéder et d'exiger la répartition entre la Confédération et les cantons du surplus prévu au chiffre 2, lettre b, de l'article précité.

- 7 -

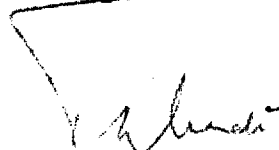
Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous

p r o p o s e r :

1. D'approuver le rapport sur la gestion et le compte annuel de la Banque nationale suisse pour 1962;
2. De verser aux cantons l'indemnité qui leur revient en vertu de l'art. 27, 3e alinéa, de la loi sur la banque nationale, après approbation de la répartition du bénéfice par l'assemblée générale des actionnaires.

DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES
ET DES DOUANES

Le suppléant:



Extrait du procès-verbal au département des finances et des douanes, pour exécution, au président du Conseil de banque de la banque nationale suisse, M. Brenno Galli, Lugano, et à la banque nationale suisse à Zurich et Berne, pour leur information.

Annexes:

- 1 Rapport de gestion
- 1 Rapport de revision